



Extrait du UNSA Fonction publique

<http://www.unsa-fp.org/?Des-avancees-pour-les-ingenieurs-hospitaliers-obtenues-par-l-UNSA>

Des avancées obtenues par l'UNSA pour les ingénieurs hospitaliers

- Actualités -



Date de mise en ligne : jeudi 2 mars 2017

Copyright © UNSA Fonction publique - Tous droits réservés

Le Conseil Supérieur de la Fonction Publique Hospitalière s'est tenu le 1er mars 2017. Il a étudié les nouveaux textes statutaires des Ingénieurs hospitaliers. Seul, l'UNSA a pris ses responsabilités pour pouvoir acter les avancées en matière de revalorisation des grilles indiciaires d'une partie des ingénieurs.

Depuis plusieurs mois, l'action syndicale avait pour objectif de revaloriser toute la filière des ingénieurs hospitaliers. Pour l'UNSA, il était absolument nécessaire de restaurer une attractivité à la hauteur des responsabilités et de la haute expertise de ce corps d'encadrement supérieur technique de la fonction publique hospitalière.

L'UNSA regrette profondément de n'avoir pas été entendu par la DGOS sur la nécessité d'harmoniser complètement le corps des ingénieurs hospitaliers avec celui rénové des ingénieurs territoriaux.

L'indice sommital des ingénieurs en chefs n'a donc pas été harmonisé avec celui des ingénieurs territoriaux. Les emplois fonctionnels n'ont toujours pas été revalorisés en cohérence avec les autres emplois fonctionnels de direction. Le GRAF bénéficiant aux ingénieurs territoriaux n'a pas été transposé malgré les exigences de l'UNSA. Enfin, L'UNSA constate qu'aucune mesure prenant en compte la réforme territoriale n'a été incluse dans le statut.

Toutefois, de vraies avancées ont été obtenues par les seuls syndicats de l'UNSA.

L'UNSA-Fonction Publique se félicite de l'obtention de l'harmonisation à 100% des deux premiers grades, ingénieur et ingénieur principal, avec les grilles des ingénieurs des deux autres versants de la fonction publique (échelons, indices et durées fixes).

- Ainsi, contrairement à ce que proposait initialement la DGOS, la mise en place du cadencement unique d'échelon inclus dans PPCR, ne sera pas pour ces deux grades une transposition des durées moyennes actuelles, mais l'harmonisation des durées fixes avec celles des ingénieurs territoriaux et d'Etat des grades comparables.
- Ces durées harmonisées sont plus courtes et donc plus favorables.
- De plus, le premier échelon de chacun de ces deux grades sera supprimé.
- Un échelon sera ajouté en haut de chacun de ces deux grades.
Ainsi, l'amplitude indiciaire du grade d'ingénieur passera de 379-750 aujourd'hui à 434-810 au 1er janvier 2017, rétroactivement, puis jusqu'à 444-821 au 1er janvier 2019.
Celle du grade d'ingénieur principal passera de 541-966 aujourd'hui à 603-979 au 1er janvier 2017, rétroactivement, puis jusqu'à 619-1015 au 1er janvier 2020.
- Le nouvel échelon sommital au grade d'ingénieur permettra par exemple un plus haut maintien du salaire lors d'une titularisation, la compensation étant calculée sur cet échelon sommital.
- Toutes les grilles du corps bénéficieront des revalorisations indiciaires du PPCR de 2017 à 2020, ainsi que le transfert prime/point qui sera effectué dès 2017 puis en 2018, afin d'améliorer l'indice de calcul du départ à la retraite.
En effet, même si l'indice sommital n'a pas été harmonisé, l'UNSA a obtenu que les grilles d'ingénieur en chef de classes normale et exceptionnelle bénéficient des mêmes revalorisations indiciaires que les ingénieurs en chefs territoriaux, dès janvier 2017 de manière rétroactive, puis en janvier 2018.
- Enfin, il crée l'octroi d'une bonification d'ancienneté de deux ans pour les ingénieurs, recrutés par la voie du concours externe, et titulaires d'un doctorat.

Des avancées obtenues par l'UNSA pour les ingénieurs hospitaliers

Afin que les avancées obtenues dans ce texte ne soient pas perdues par le jeu d'un ultime vote négatif l'UNSA s'est abstenu lors du vote du texte.

D'ores et déjà, l'UNSA revendique l'ouverture d'une concertation et un calendrier pour poursuivre et terminer l'harmonisation pleine et entière du statut des ingénieurs hospitaliers avec celui des ingénieurs territoriaux. L'UNSA et ses syndicats restent pleinement mobilisés et continueront d'agir, notamment pour les grades d'ingénieur en chef et l'emploi fonctionnel.